



UNADFI

1, rue du Tarn

78200 BUCHELAY

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



UNADFI

1, rue du Tarn
78200 BUCHELAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association UNADFI,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNADFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer



la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

ACCEFI

Représenté par Dimitri BANNIER



DocuSigned by:
Dimitri BANNIER
E0AB8B9138834CF...

BILAN ACTIF**ASSOCIATION UNADFI****Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	72 157	69 261	2 896	8 342
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	298 000	95 663	202 337	212 271
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	104 409	95 701	8 708	10 993
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 192		20 192	20 192
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	659		659	659
TOTAL (I)	495 417	260 625	234 791	252 457
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	16 093	2 493	13 600	19 897
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	11 106		11 106	7 766
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	27 995		27 995	57 913
Valeurs mobilières de placement	1 035 800		1 035 800	1 035 800
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	312 178		312 178	476 996
Charges constatées d'avance	2 553		2 553	4 930
TOTAL (II)	1 405 726	2 493	1 403 232	1 603 302
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 901 142	263 119	1 638 024	1 855 759

DS



BILAN PASSIF**ASSOCIATION UNADFI****Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	464 207	464 207
Fonds propres complémentaires	5 186	5 186
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	30 490	30 490
Réserves pour projet de l'entité	15 245	15 245
Autres		
Report à nouveau	900 815	1 216 522
Excédent ou déficit de l'exercice	-79 624	-315 707
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 336 319	1 415 943
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 336 319	1 415 943
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	201 895	268 692
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	201 895	268 692
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 600	13 925
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	76 309	67 757
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	551	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	350	89 444
TOTAL (IV)	99 810	171 125
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 638 024	1 855 759

DS



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION UNADFI
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	15 473	18 017
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	198 324	129 047
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 424	5 397
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	62 587	
Contributions financières		5 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 535	42 345
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 478	1 804
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	370 821	201 610
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	6 693	18 983
Autres achats et charges externes	160 900	101 950
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 991	5 518
Salaires et traitements	200 161	176 169
Charges sociales	72 032	58 887
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 142	21 148
Dotations aux provisions	6 305	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 974	58
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	480 198	382 713
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-109 377	-181 103
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	38 402	18 469
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	38 402	18 469
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	38 402	18 469

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION UNADFI
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-70 975	-162 634
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		33 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		33 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		58 538
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		123 102
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		181 639
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-148 639
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 649	4 433
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	409 223	253 079
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	488 847	568 785
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-79 624	-315 707
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 253	
Bénévolat	248 074	
TOTAL	249 327	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	1 253	
Personnel bénévole	248 074	
TOTAL	249 327	
TOTAL	-79 624	-315 707

DS



ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association dite Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (**UNADFI**) a pour but de prévenir les agissements des groupes, mouvements et organisations à caractère sectaire ainsi que de défendre et d'assister les familles et l'individu victimes de groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, quel que soit leur appellation, leur forme et leurs modalités d'actions, portant atteinte aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Elle réunit, anime et coordonne les différentes Associations de Défense des Familles et de l'Individu (ADFI) et toutes associations déclarées ayant le même objet.

Les moyens mis en oeuvre :

- 1 - La promotion et la coordination de l'activité des associations adhérentes en développant tous services utiles;
 - 2 - La défense des intérêts des familles et de l'individu contre les agissements sectaires tels que définis par l'article 2-17 du code de procédure pénale et l'assistance des membres de l'UNADFI dans leurs actions judiciaires;
 - 3 - L'exercice devant les juridictions de tous les droits réservés à la partie civile et toute action en justice qu'elle jugera nécessaire à la réalisation de ses buts;
 - 4 - La publication de tout bulletin d'information et revues sur les sectes ainsi que la création de tout support chargé de la collecte d'informations et de leur diffusion;
 - 5 - La représentation au niveau national et international des associations adhérentes auprès des pouvoirs publics, des mouvements familiaux, des organismes publics et privés, professionnels et autres;
- Elle peut également être mandatée pour une intervention au plan national concernant une association locale.
- 6 - La collaboration avec toute personne et tout groupe ou organisme intéressé par les problèmes des groupes ou organismes à caractère sectaire;
 - 7 - La constitution et la gestion, le cas échéant, de tous organismes, établissements ou services destinés à être placés à la disposition des familles et des personnes;
 - 8 - Et plus généralement le soutien et l'organisation de tout événement destiné à sensibiliser le public aux activités de l'UNADFI.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 638 023,85 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -79 624,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/02/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Site internet	1 à 5 ans
- Logiciels	3 à 5 ans
- Matériel bureau	1 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

La provision des stocks de bulles est constituée pour 30 % de la valeur d'acquisition sur les éditions antérieures à 3 ans.

Aucune provision n'est constituée pour le stock d'ouvrages.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé :

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage ;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements de biens qu'elles financent. En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DEROGATIONS A UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATION DE PRESENTATION OU D'EVALUATION

Aucune modification de la présentation ou d'évaluation ne mérite d'être signalée.

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	72 157			
CORP.	Terrains		298 000			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	12 327 90 098			1 984
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		400 425			1 984
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		20 192			
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		659			
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL		20 850				
TOTAL GENERAL			493 433	1 984		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			72 157	
CORP.	Terrains				298 000	
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			12 327 92 081	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL				402 409		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				20 192	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				659	
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL				20 850		
TOTAL GENERAL					495 417	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		63 815	5 446		69 261
TOTAL		63 815	5 446		69 261
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	85 729	9 933		95 663
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	8 308	1 233		9 541
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	83 124	3 037		86 160
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		177 161	14 202		191 364
TOTAL GENERAL		240 976	19 649		260 625

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle

La provision des stocks de bulles a été comptabilisée pour 2 493,46 € sur l'exercice représentant 30 % du prix d'achat des éditions 2020 et antérieures.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks		2 493		2 493
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL		2 493		2 493

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risque sur l'affaire Mme LAVAL a été évaluée à 150 000 € au 31/12/2023. Une reprise de provision a été comptabilisée sur cet exercice pour 73 101,65 €.

L'indemnité de fin de carrière a été comptabilisée pour 6 305 € sur l'exercice. Cette indemnité s'élève à 51 895 € au 31 décembre 2023.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	268 691,65	6 305,00	73 101,65		201 895,00
TOTAL	268 691,65	6 305,00	73 101,65		201 895,00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	8 798,46	73 101,65
financières		
exceptionnelles		

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	19 897,06	16 093,08	19 897,06	16 093,08
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	19 897,06	16 093,08	19 897,06	16 093,08

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	20 192		20 192
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	659		659
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 106	11 106	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	10 840	10 840	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	8 806	8 806		
Charges constatées d'avance	2 553	2 553		
TOTAUX		54 156	33 306	20 850
RENOIS	(1) Montant			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) des				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 553
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 553

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 687
Autres créances	
Disponibilités	14 242
TOTAL	22 929

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE**ASSOCIATION UNADFI****Du 01/01/2023 au 31/12/2023****TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	464 207,26				464 207,26
Fonds propres complémentaires	5 185,82				5 185,82
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	30 489,80				30 489,80
Autres réserves	15 244,90				15 244,90
Report à nouveau	1 216 521,56	-315 706,67			900 814,89
Excédent ou déficit de l'exercice	-315 706,67		-79 624,08	-315 706,67	-79 624,08
TOTAUX	1 415 942,67	-315 706,67	-79 624,08	-315 706,67	1 336 318,59

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

Aucun fonds dédié n'a été constaté au cours du présent exercice.

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

L'association ne bénéficie pas de ressources provenant de l'étranger

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	22 600	22 600		
Personnel & comptes rattachés	25 319	25 319		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	38 916	38 916		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	12 074	12 074		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	551	551		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	350	350		
TOTAUX	99 810	99 810		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	350
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	350

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 045
Dettes fiscales et sociales	47 912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	57 957

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Le montant de la provision s'élève à 51 895 euros.

SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

- **Information relatives à la rémunération des dirigeants :**

Le dirigeant, au sens de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, fait partie du conseil d'administration et est une personne bénévole et ne perçoit aucune rémunération directe ou indirecte de l'association.

- **L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires** par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit. Le bénévolat pour l'année 2023 s'élève à 14 200 heures soit 248 074 €.

- **Valorisation des contributions volontaires en nature :**

- Mécénat de compétences par la société OPEN IT pour 1 253 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

La structure n'a donné aucun engagement y compris en matière de crédit bail.

ENGAGEMENTS REÇUS

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACCEFI
143 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 728	4 260
TOTAL	4 728	4 260

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****LES EFFECTIFS**

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	4,64	7,74
Ingénieurs et cadres	2,64	2,74
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	4,00
Ouvriers		
Apprenti		1,00
Personnel mis à disposition :	1,00	
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	
Ouvriers		

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****VENTILATION DES RESSOURCES**

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Ventes de prestations de service	15 473		15 473
Subventions	198 324		198 324
Dons manuels et abandons de frais	14 424		14 424
Legs, donations et assurance-vie	62 587		62 587
Autres produits (cotisations régions)	1 331		1 331
Ressources	292 139		292 139

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TRANSFERTS DE CHARGES

Le transfert de charges au 31/12/2023 s'élève à 5 433 €.

Ce montant correspond à un remboursement pour :

- 3 039 € de remboursement prévoyance lié à Mme LAVAL qui sont régularisé en paie et,
- 2 394 € de remboursement de frais de colloques.

DS
DB

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION UNADFI

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- produits financiers : 38 401 € (intérêts sur parts sociales Caisse d'Epargne, Livret A, Livret B et CSL Associatifs) et,
- charges financières : 0 €

DocuSigned by:

Dimitri BANMER

E0AB8B9138834CF...

DS

accefi COMPTABILITÉ
AUDIT & CONSEIL